



**Rythmes scolaires et refondation de l'école**  
**Projet Educatif Territorial**





# Objectifs

**La réforme des rythmes à l'école primaire a pour objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage pour favoriser la réussite de tous les élèves.**

Et ce, en mettant en avant 3 mesures :

- **Une réduction du temps de classe dans la journée : 5h15 maximum au lieu de 6h actuellement**
- **Une répartition du temps de classe hebdomadaire sur 5 jours (9 demi-journées au lieu de 8 actuellement)**
- **Une meilleure articulation entre les temps scolaire et périscolaire.**

**Si les parents le souhaitent, en dehors du temps scolaire, les enfants pourront participer :**

- **à des activités citoyennes, culturelles, artistiques ou sportives** organisées par les collectivités locales
- **à des activités pédagogiques complémentaires** proposées par les enseignants.

**Une dotation de 50 € par élève scolarisé est prévue par le gouvernement pour contribuer au financement des activités périscolaires.**

A cette somme **vient s'ajouter une somme de 40 € (ou 45 €) par élève** pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine(DSU) ou à la **dotation de solidarité rurale (DSR).**



# Quels besoins des enfants ?

Lors des réunions préparatoires (commune, enseignants, parents, partenaires potentiels) des 12 février, 9 septembre et 5 novembre 2013 les participants s'accordent majoritairement à penser que, **pour mieux réussir, les enfants doivent être davantage impliqués dans leurs apprentissages.**

## Quelles réponses?

**Les activités périscolaires devront donc permettre de donner du sens aux apprentissages, par le biais :**

- d'une implication des enfants dans **des projets « citoyens »**
- d'une ouverture sur les autres et sur le monde
- d'une ouverture culturelle

**Un enfant impliqué, un enfant qui comprend, ne subit pas ce qui lui est proposé ; il se fatigue moins.**

De manière générale, **les activités proposées ne devront pas induire une simple consommation par les enfants** et ne devront pas être d'un coût prohibitif pour la collectivité.

**Un temps pourra être consacré au travail demandé** par les enseignants (leçons).

Puisqu'elles doivent permettre de favoriser la réussite de tous, **les activités proposées sur le temps scolaire libéré seront gratuites** pour les familles .



# Activités périscolaires : l'affaire de tous !

« Pour que la refondation [de l'école] réussisse, il faut qu'elle soit portée par toute la nation. (...) L'école doit convaincre, entraîner, fédérer. C'est ainsi qu'elle retrouvera le respect qu'elle mérite. Je la sais assez forte pour s'ouvrir aux autres sans perdre ni sa culture, ni ses exigences. »

(Vincent Peillon, in *Refondons l'école* – Ed. Le seuil – 2013)

Puisque la réforme des rythmes scolaires doit contribuer à la réussite de tous les élèves **il faut profiter de sa mise en place pour réfléchir à la manière dont se construisent les apprentissages.**

Chaque écolier arrive à l'école avec les expériences de ses quelques années de vie et **ces expériences diffèrent grandement d'un écolier à l'autre.** C'est même ce qui fait que les enfants sont si inégaux devant l'école : ce qu'enseigne l'école « fera image » pour certains, fera écho à leurs expériences, et pas pour d'autres.

Si l'on veut favoriser la réussite de tous, il faut **comprendre ce qui fait problème** : qu'est-ce qui, dans l'expérience de certains favorise les apprentissages ? Pour les autres, comment faire en sorte que leur expérience leur permette de construire ces apprentissages ?

**La réforme des rythmes scolaires est, pour la société dans son ensemble (enfants, parents, grands-parents, professionnels de l'éducation, monde du travail, services publics...), une chance à saisir pour se réapproprier ces questions éducatives et leur chercher des réponses à travers des activités périscolaires partagées.**

# Activités périscolaires : l'affaire de tous !

Il est proposé, en fonction des projets :

- de **faire appel aux associations et aux habitants qui souhaiteraient s'impliquer, le temps de la conduite d'un projet et sur la base d'un engagement précis**
- de **permettre aux employés municipaux d'ajouter une dimension éducative à leur tâche** lorsque les conditions sont réunies sur le plan de la sécurité.

**Mais il faut se garder à la fois de l'angélisme et de l'amateurisme.**

Pour que ces activités concourent véritablement à la construction des apprentissages, il s'agit bien, dans tous les cas, de **conduire une action qui corresponde à un besoin et de réfléchir sur ou à partir de cette action** pour en laisser des traces communicables.

L'encadrement des groupes serait assuré par deux personnes aux compétences complémentaires (techniques et pédagogiques) qui s'enrichissent mutuellement.

**2 employées communales (l'ATSEM et la responsable du restaurant scolaire du village) participeront à l'encadrement.**

**Pour certaines activités, il sera également fait appel à d'autres intervenants qualifiés.**





# Activités périscolaires : les thématiques

Les activités périscolaires s'articuleraient autour de 4 thématiques :

- Agir en tant que citoyen
- Jouer ensemble / Faire du sport / Se reposer
- Découvrir / S'exprimer / Lire
- Apprendre ses leçons

# Activités périscolaires : les locaux

**A La Balme :**

- La salle du Coucourou
- La salle de repos de l'école maternelle

**Au village :**

- La salle du 1<sup>er</sup> étage de l'école
- Le rez-de-jardin du bâtiment de la mairie (bibliothèque / salle de réunion)



# Quels projets citoyens?

On cite, à titre d'exemples :

- **Participer à la gestion** (choix des acquisitions) **et à l'animation de la bibliothèque** (conception, réalisation, aide à l'utilisation de jeux destinés à travailler les compétences de lecteurs)
- **Participer à l'animation culturelle** (ex : participer à la réalisation d'une exposition sur... en fonction de l'actualité locale ou autre)
- **Participer à des petits travaux d'entretien** (entretien des massifs floraux par exemple) **en partenariat avec les services techniques municipaux ou intercommunaux**
- **Réaliser des reportages sur des travaux d'intérêt collectif qui se déroulent sur la commune** (en comprendre les objectifs, en suivre le déroulement, dialoguer avec les entrepreneurs...) **avec pour mission de rendre compte aux habitants de la commune** (articles dans le bulletin communal, expositions...). On cite, par ex. les travaux liés au réseau d'eau et d'assainissement (liaison avec les questions de santé publique, de protection de l'environnement, d'obligations d'une commune ; mais aussi questions techniques sur le chantier lui-même, les différents corps de métiers, les matériels, les matériaux, les techniques mises en œuvre...).
- **S'impliquer dans la préparation des événements ou des moments festifs de la commune.**
- ...



# Quels projets citoyens ?

On cite encore :

- **Participer à la création d'un jardin partagé** (terrain communal attenant à la cour de l'école) : s'organiser pour l'entretien et les cueillettes pendant les vacances d'été ; cuisiner à l'occasion de rencontres entre les écoles...)
- **Participer à la campagne de lutte contre l'ambrosie** au printemps (connaître les dangers de cette plante ; savoir la reconnaître ; en connaître le développement ; savoir quand et comment intervenir ; participer aux campagnes d'arrachage)
- **Contribuer à la mémoire du patrimoine de la commune** (patrimoine lié à l'eau, à la pierre, à l'agriculture...)

## Quels supports de communication ?

- Le bulletin mensuel de la commune
- Le site internet de la commune (page dédiée)
- Radio Royans
- Des flyers, des dépliants
- Des livres-photos
- Des expositions
- ...



# Activités périscolaires : à quel moment ?

## Particularités de la commune :

- 2 écoles (distantes de 2,5 km) qui fonctionnent dans le cadre d'un regroupement pédagogique communal
- une majorité d'enfants qui sont dépendants du service de transport scolaire (25/30)
- une majorité d'enfants qui fréquentent le restaurant scolaire (20 en moyenne/30)

Pour la majorité des enfants, le temps « contraint » va de 8h50 (heure où le transport scolaire les dépose à l'école) à 16h30 (heure où le transport scolaire les prend en charge pour les reconduire chez eux).

Ils sont donc presque tous obligatoirement concernés par les activités périscolaires, qu'elles se situent à la pause méridienne ou en deuxième partie d'après-midi.

- la commune est relativement isolée des autres communes de la Communauté de communes dotées d'une école : la plus proche se trouve à une quinzaine de km.

La mutualisation d'intervenants avec les autres communes ne peut se concevoir au quotidien, ni sur des temps trop courts (délais de route et coût des déplacements).



# Activités périscolaires : à quel moment ?

**Prolonger la pause méridienne** est sans doute la solution la plus favorable au respect des rythmes chrono biologiques.

Par ailleurs, compte-tenu des contenus envisagés, la **possibilité de disposer un jour par semaine d'un temps plus long** (1h à 1h30 au lieu de 45mn), permettant le déplacement de groupes d'enfants et/ou l'organisation d'activités communes aux enfants des 2 écoles **paraît souhaitable**.

**La pause méridienne sera donc élargie d'une demi-heure et s'étendra désormais** de 12h à 13h55, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire, ce temps sera pris en charge par le personnel communal comme actuellement.

**Des activités périscolaires correspondant aux objectifs et aux modalités de fonctionnement précisées précédemment seront proposées** le vendredi, de 15h30 à 16h30.

**Les horaires scolaires seront les suivants :**

Ecole	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Balme	9h00 - 11h55 13h55 - 16h30	9h00 - 11h55 13h55 - 16h30	9h00 - 12h	9h00 - 11h55 13h55 - 16h30	9h00 - 11h55 13h55 - 15h30
Le village	9h00 - 12h 13h55 - 16h25	9h00 - 12h 13h55 - 16h25	8h55 - 11h55	9h00 - 12h 13h55 - 16h25	9h00 - 12h 13h55 - 15h25

# Activités périscolaires : planning 2014-2015

Enfants scolarisés à l'école de La Balme (Petite section à CP)

## Pause méridienne

Les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire sont encadrés par l'ATSEM et un autre intervenant si le nombre le justifie.

Après le repas, certains enfants font la sieste (local sieste de l'école) accompagnés par une intervenante. Activités calmes pour les autres avec l'ATSEM.

## Activités du vendredi (15h30 à 16h30)

Activités	Nb enfants	Périodes Intervenants	1	2	3	4	5
Jeux coopératifs	12	Educateur ATSEM	6 séances				
Summer biathlon	6	Pisteur Zone nordique intercommunale Enseignant retraité		6 séances			
Couture/Fabrication marionnettes	6	Parents d'élèves			5 séances		
Réalisation exposition	6	Enseignants retraités				6 séances	
Jardinage/cuisine	6	Parents + cuisinier					6 séances
Découverte milieu aquatique/Pêche	6	AAPPMA/Educateur	1 séance	1 séance		1 séance	1 séance

Durant les périodes 2, 3, 4 et 5 des APC sont proposées en même temps que les activités périscolaires.



# Activités périscolaires : planning 2014-2015

## Enfants scolarisés à l'école du village (CE2 à CM1)

### Pause méridienne

Les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire sont encadrés par une personne qualifiée et un autre intervenant si le nombre le justifie.

Après le repas, des activités calmes sont proposées aux enfants (jeux de société, bricolages, lecture...)

### Activités du vendredi (15h30 à 16h30)

Activités	Nb enfants	Périodes Intervenants	1	2	3	4	5
Initiation au VTT	15	Moniteur Enseignante	6 séances				
Summer biathlon	15	BE Ski de fond Zone nordique intercommunale Enseignant retraité		6 séances			
Ski/Recherche doc. sur le biathlon	16	Enseignant retraité Educateur/Moniteurs			5 séances		
Création chanson (texte et musique)	16	Educateur Chef de chœur				6 séances	
Réalisation livre (technique livre photos) sur biathlon	16	Enseignant retraité Educateur					6 séances
Découverte milieu aquatique/Pêche	16	AAPPMA/Educateur	1 séance	1 séance		1 séance	1 séance





# Liaison temps scolaire temps périscolaire

En fonction des projets, des collaborations s'instaurent entre des intervenants sur le temps périscolaire et les enseignants pour une prise en charge conjointe en répartissant les activités sur les différents temps de l'enfant.

## Vers un Projet Educatif Intercommunal



Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère s'est déclaré favorable à l'élaboration d'un PEdT intercommunal et a missionné des élus pour animer un groupe de travail. L'Espace Enfance Jeunesse a été chargé de collecter et de faire circuler l'information dans les différentes communes.

Une première réunion entre des élus de la CCBI, les directeurs d'écoles, l'IEN de St Marcellin, la CAF et Jeunesse et Sports a eu lieu.

Un travail de concertation entre élus, enseignants, parents et partenaires potentiels a été mis en place au niveau de chaque commune.

Depuis la rentrée 2014, des rencontres régulières ont lieu pour échanger sur les objectifs et les pratiques. Des points de convergence se dessinent. La construction d'un projet partagé se fera dans la durée.

# Groupe de suivi

La présente année scolaire voit la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur la commune. Un groupe de suivi composé d'élus, des partenaires associatifs, de personnels communaux, de parents d'élèves, des directrices d'école, a été mis en place. Il se réunit 2 fois par trimestre pour :

- Suivre la mise en œuvre des nouveaux horaires scolaires et la mise en place des activités périscolaires et ajuster si besoin
- S'organiser, répartir les responsabilités :
  - Contacts avec les partenaires en vue de finaliser les grilles d'activités par périodes
  - Gestion des remplacements en l'absence d'intervenants
  - Temps de réflexion/formation
  - Coordination générale, relations avec les autres communes
  - Etc...
- Approfondir la réflexion éducative entre tous les partenaires
- Se donner des indicateurs de réussite du projet
- ...

